

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

Les commentaires ci-après donnent un aperçu des forces et des faiblesses des systèmes de péréquation financière de différents cantons. Sont également indiquées la date de la dernière révision totale du système de péréquation financière et celle des révisions partielles importantes entreprises depuis.

Ces commentaires ne permettent pas une évaluation exhaustive de la qualité des systèmes, mais constituent une compilation de tous les faits marquants (positifs ou négatifs). Ceux-ci ne doivent toutefois pas nécessairement être corrélés au classement général. Pour une comparaison approfondie et clairement structurée des systèmes cantonaux de péréquation financière, nous vous invitons à lire l'étude complète (sections 6.1.1 à 6.3.4).

Chaque graphique donne les caractéristiques du «paysage communal» de chaque canton. Il indique quelles sont les différences de potentiel fiscal des communes d'un même canton, quelles communes sont des bénéficiaires nettes de la péréquation financière, lesquelles contribuent à la péréquation financière et comment ces données se répercutent au final sur des coefficients annuels différents.

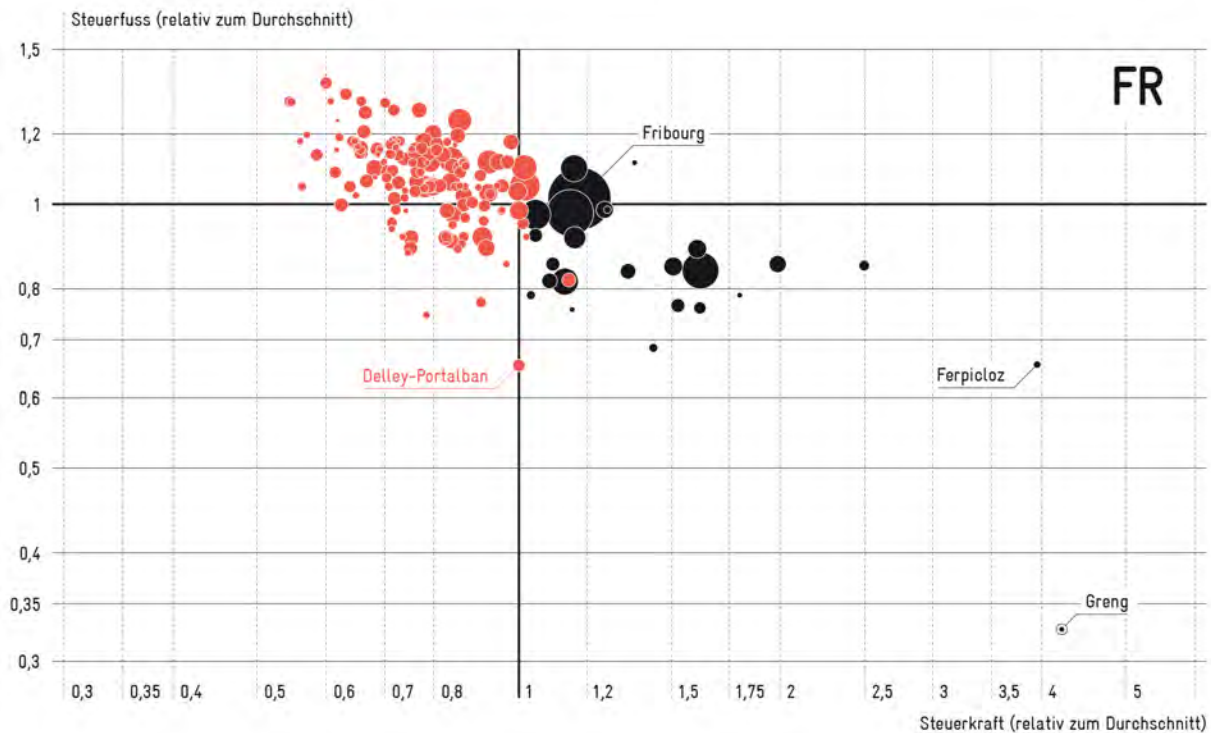
Légende du graphique:

- Grandeur du cercle: part d'habitants dans la commune par rapport à la population totale du canton
- Couleur du cercle: positionnement dans la péréquation financière
 - o rouge: bénéficiaire
 - o gris: neutre
 - o noir: donateur

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

FR (2^{ème} rang)

Révision totale: 1. 2011

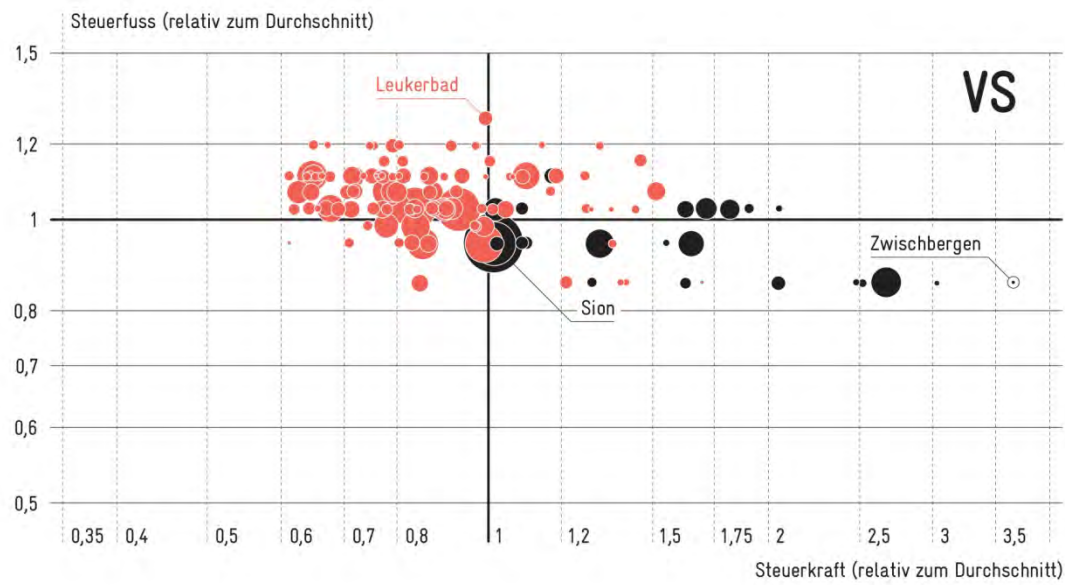


- + Simplicité et transparence du système de péréquation des ressources fondé sur une structure symétrique et linéaire avec des taux faibles et constants d'écrtage marginal
- + Intensité modérée de la redistribution
- + Financement exclusivement horizontal de la péréquation des ressources
- + Renoncement à une compensation transitoire malgré une modification sensible des flux de transferts résultant de la révision de la péréquation financière
- + Innovation dans la compensation des charges. Abandon du principe du soutien des régions périphériques structurellement faibles
- Innovation dans la compensation des charges. Abandon du principe du soutien des régions périphériques structurellement faibles

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

VS (3^{ème} rang)

Révision totale: 1. 2012

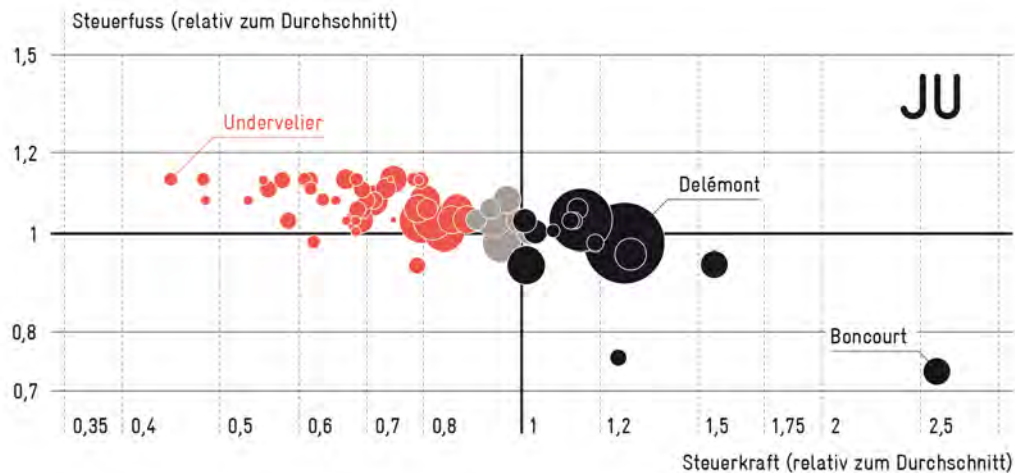


- + Système fortement inspiré de la NPF
- + Intensité modérée de la redistribution
- + Prise en considération des droits d'eaux dans le calcul des ressources
- Un léger avantage est maintenu en faveur des communes comptant peu d'habitants

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

JU (6^{ème} à 8^{ème} rang)

Révision totale: 1. 2005

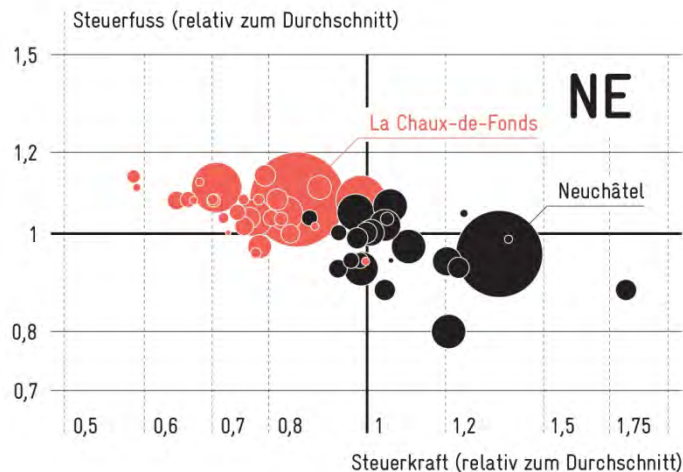


- + Intensité modérée de la redistribution
- + Taux modérés d'écrtage marginal grâce à une péréquation des ressources en deux temps (reduction des disparités, puis garantie de la dotation minimale)
- En cas de ressources extrêmement élevées (aucune commune ne se trouve dans cette situation), taux d'écrtage marginal de 100% théoriquement possible
- Communautarisation des charges sociales et des coûts scolaires

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

NE (6^{ème} à 8^{ème} rang)

Révision totale: 1. 2001

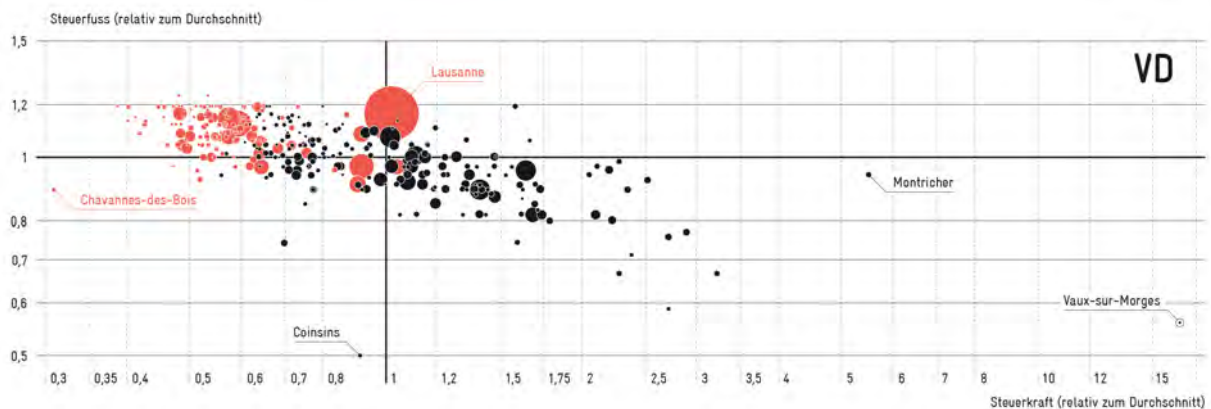


- + Intensité modérée de la redistribution
- + Taux modérés d'écrtage marginal
- + Seul et unique canton doté d'un système de compensation des charges complètement symétrique et donc financé exclusivement horizontalement (les communes présentant un indice de charges inférieur à la moyenne financent les allocations aux communes présentant un indice des charges supérieur à la moyenne)
- Deux «bugs» dans le calcul du potentiel fiscal: les communes bénéficiant de recettes élevées de l'impôt sur les entreprises sont avantagées par le système de péréquation des ressources et par ailleurs, les recettes de l'imposition des frontaliers ne sont pas prises en considération. Cette erreur sera corrigée en 2014.
- Le coefficient annuel est un indicateur essentiel de la compensation des charges (cette anomalie devrait être supprimée en 2014)
- Le nombre d'habitants est un indicateur de charges

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

VD (13^{ème} à 15^{ème} rang)

Révision totale: 1. 2011



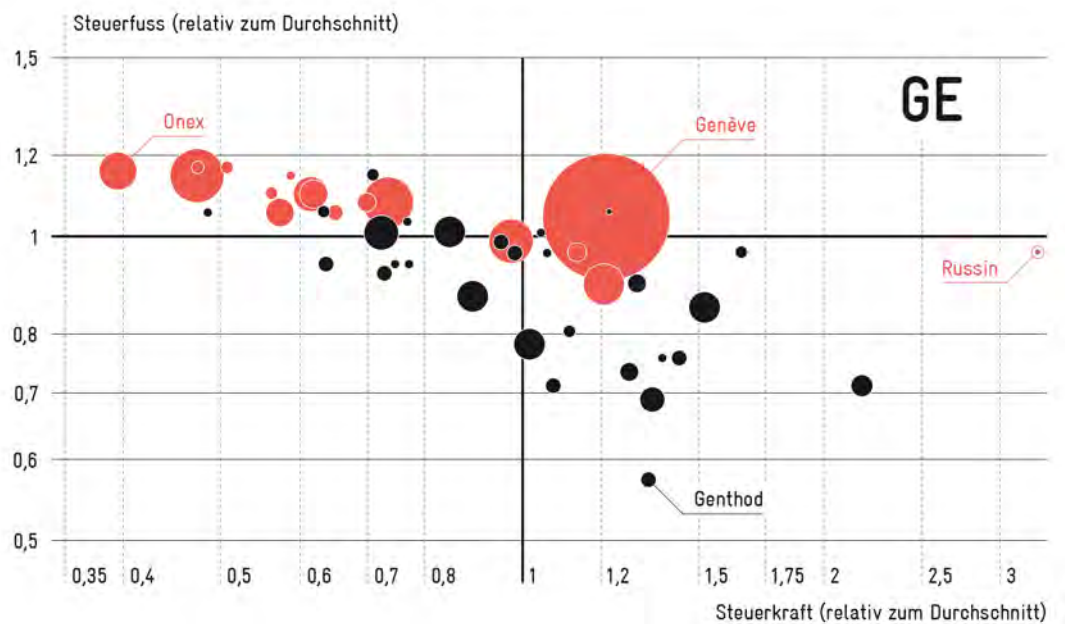
- + Horizontalité complète du financement de la péréquation financière
- Péréquation des ressources avec des faibles taux d'écrtage marginal
- La contribution à la péréquation financière des communes à fort potentiel fiscal se fait indirectement par le financement de l'aide sociale (cantonalisée) calculée sur la base du potentiel fiscal.
- Volume de redistribution extrêmement élevé avec un faible effet péréquatif
- Privilège très important aux communes comptant un grand nombre d'habitants: les deux tiers des montants prélevés dans le cadre de la péréquation financière directe sont redistribués au prorata du nombre d'habitants.
- La compensation des charges compense les dépenses effectives
- Aucune publication de rapport sur l'efficacité du système pourtant très complexe de péréquation financière, et ce bien que le canton de VD possède le nombre de communes le deuxième plus élevé et le nombre d'habitants le troisième plus élevé de tous les cantons.

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

GE (16^{ème} à 18^{ème} rang)

Révision partielle: 11. 2009

Révision totale: ?



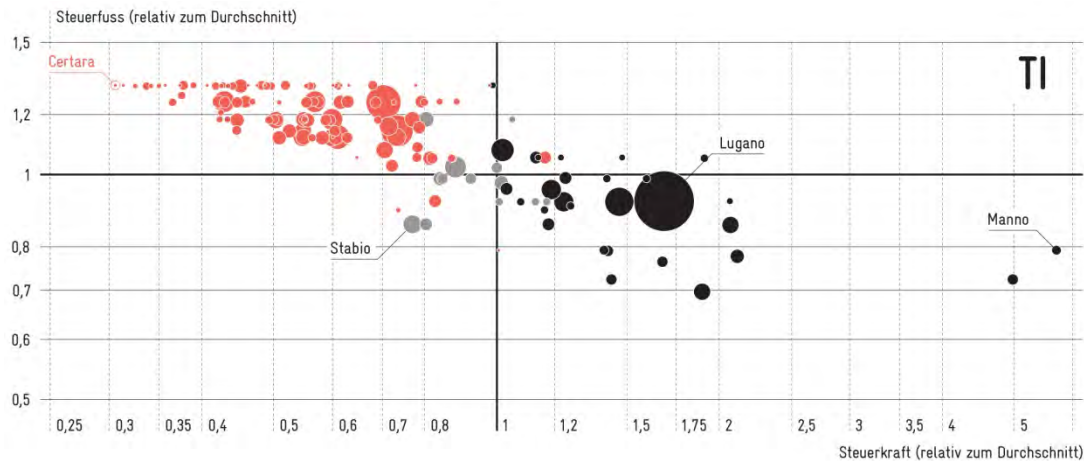
- + Horizontalité complète du financement de la péréquation financière
- + Taux modérés d'écrtage marginal
- Forte opacité de l'ensemble du système composé de trois volets qui se chevauchent (piliers) et dont les effets péréquatifs sont contraires. Entrée en vigueur: 1^{er} pilier vers 1920, 2^{ème} pilier en 1974, 3^{ème} pilier en 2011.
- Combinaison de trois objectifs (compensation d'effets de débordements territoriaux, péréquation des ressources, compensation des charges) en un seul instrument (séparation de l'imposition sur le lieu de travail et sur le lieu de résidence) et utilisation en parallèle de trois instruments ayant des effets sur les charges de centre
- Enchevêtrement de la péréquation des ressources et de la compensation des charges et prise en compte du coefficient annuel dans les 1^{er} et 2^{ème} piliers
- Aucune publication de rapport sur l'efficacité du système pourtant très complexe de péréquation financière

Commentaires courts pour les cantons Fribourg, Vaudois, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Tessin

TI (25^{ème} rang)

Révision partielle: 1. 2011

Révision totale: 1. 2003



- + Dotation minimale relativement basse
- + Horizontalité totale du financement de la péréquation des ressources
- Lien avec le coefficient annuel dans tous les instruments de péréquation financière
- Versement d'allocations complémentaires assorti d'un contrôle strict en cas de menace de dépassement du coefficient annuel maximal
- Péréquation financière indirecte omniprésente